



N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
CORPORATION MUNICIPALE ST-HILAIRE DE DORSET
SESSION ORDINAIRE, LE LUNDI 2 MAI 2016, 18h30
ÉDIFICE MUNICIPAL, SALLE DU CONSEIL**

PRÉSENCES : Ghislain Jacques (maire suppléant, préside en l'absence de la mairesse)
et les conseillers suivants sont présents :

Lise Garant, siège no 2
Pierre Levasseur, siège no 3
Michel Breton siège no 4
Germain Létourneau, siège no 5
Berthold Létourneau, siège no 6

ABSENTE : Madame Céline Bilodeau, mairesse
FORMANT QUORUM

Andrée Caouette, Directrice générale et sec.-trés. est aussi présente.

02.05.16.064

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après avoir ajouté 2 points à « varia » : résolution pour acheter un multi system et demande d'un citoyen pour louer la niveleuse (drague) de la municipalité.

Il est proposé par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents, que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE

02.05.16.065

LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 4 AVRIL 2016 ET DE L'AJOURNEMENT DU 19 AVRIL 2016;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous reçu les procès-verbaux de la séance du Conseil du 4 avril 2016 et de l'ajournement du 19 avril et que tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu ledit document, il est proposé par Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présents, que les procès-verbaux soient adoptés tel que présentés.

ADOPTÉE

02.05.16.066

COMPTES À PAYER

Les comptes à payer ayant été présentés aux conseillers, il est proposé par Berthold Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes, au montant de 18 939,56 \$, soient acceptés et payés tels que présentés.

ADOPTÉE

02.05.16.067

DONS

- a) Fondation des maladies du cœur et de l'AVC
- b) Fondation du cœur de Beauce-Etchemin

Il est proposé par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents, que l'on fasse une contribution de 50 \$ à la Fondation du cœur de Beauce-Etchemin et que l'on décline la demande de la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

- a. Lettre fête de la Croix rouge le 8 mai
- b. Lettre du ministre Jacques Daoust pour confirmer la subvention PAIRRL (programme amélioration infrastructures réseau routier local)
- c. Rapport des bassins versants de la rivière Chaudière (COBARIC). Nous donne leur adresse pour aller voir le rapport.
- d. Résolution 16-04-115 Régie intermunicipale comté de Beauce-Sud (RICBS)
- e. Invitation maire de St-Georges pour Relais pour la vie.
- f. Semaine de la sécurité civile
- g. Procès-verbal de la Régie intermunicipale Comté de Beauce-Sud
- h. MRC Rapport sûreté du Québec
- i. Invitation lancement campagne Maxime Bernier – le 15 mai 2016 à 10h30 au Centre Castel de Sainte-Marie.

02.05.16.068

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE PROTOCOLE D'ENTENTE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE ET PRÉVOYANT LA FOURNITURE MUTUELLE DE SERVICES.

ATTENDU QUE le protocole d'entente, ayant pour objet l'organisation, l'opération et l'administration en commun d'un service de protection incendie, est échu depuis le 31 décembre 2014;



N° de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE ce protocole regroupait les municipalités de St-Hilaire de Dorset, St-Évariste de Forsyth et La Guadeloupe;

ATTENDU QUE la municipalité de Courcelles souhaite se joindre au protocole;

ATTENDU QUE les discussions tenues avec les représentants des municipalités en vue de la rédaction d'un nouveau protocole d'entente;

ATTENDU LA recommandation du comité intermunicipal de protection contre l'incendie à l'effet que ce nouveau protocole soit adopté par chacune des municipalités membres;

ATTENDU QUE ce nouveau protocole est déposé lors de la séance du conseil et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

En conséquence;

Il est proposé par Germain Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de St-Hilaire-de-Dorset :

- adopte le protocole d'entente intermunicipal relatif à la protection incendie et prévoyant la fourniture mutuelle de services, tel que déposé devant ce conseil, pour la période du 1er juin 2016 au 31 décembre 2021;
- adopte le tableau # 2 annexé concernant le modèle de répartition des dépenses (5) entre les membres pour les cinq (5) prochaines années;
- mandate la municipalité de La Guadeloupe à titre de municipalité gestionnaire pour la durée du protocole.

ADOPTÉE

02.05.16.069

RÉSOLUTION POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT NO 184-2009 – IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

Il est proposé par Pierre Levasseur et résolu à l'unanimité des membres présents que le règlement portant le numéro 210-2016 soit et est adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

Règlement n°210-2016 modifiant le règlement n° 184-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

Le conseil décrète ce qui suit :

1. L'article 1 du règlement n° 184-2009 est remplacé par le suivant :

- À compter du 1^{er} août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.
- Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

ADOPTÉE

02.05.16.070

RÉSOLUTION POUR DÉSIGNER M. CLERMONT BOULANGER COMME SURVEILLANT DES TRAVAUX EN LIEN AVEC LA PROGRAMMATION DES TECQ

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder à des travaux plus importants dans le bois de Domtar et sur la route de Courcelles;

ATTENDU QU'IL sera nécessaire d'avoir quelqu'un sur place pour la durée des travaux;

En conséquence :

Il est proposé par Pierre Levasseur et résolu à l'unanimité des membres présents que monsieur Clermont Boulanger soit désigné comme surveillant de ces travaux selon les directives de la municipalité.

ADOPTÉE

02.05.16.071

RÉSOLUTION POUR CHANGER LES LUMINAIRES QUI SONT BRÛLÉS.

Il est proposé par Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présents que l'on demande à Jocelyn Roy Électrique de Lambton de venir faire la réparation des 3 luminaires du village qui sont brûlés (#2, #5 et #7) le tout pour un montant de 196,60 \$ par lampadaire (ce montant n'inclut pas les taxes).

ADOPTÉE

02.05.16.072

RÉSOLUTION POUR L'OCTROI D'UN BUDGET POUR LA FÊTE NATIONALE 2016.

ATTENDU QUE les citoyens ont mentionné avoir apprécié l'événement en 2015;

ATTENDU QU'IL est important pour le Conseil de créer des moments de rassemblement pour les citoyens;

ATTENDU QUE la municipalité convient que les festivités au Camping des îles sont les seules qui seront organisées,



N° de résolution
ou annotation
02.05.16.073

En conséquences, il est proposé par Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présents :

- que l'on octroie, pour une deuxième année, une commandite de 300 \$ aux festivités organisées au Camping des îles en commanditant une partie des feux d'artifice;
- que le Conseil municipal envoie une invitation aux citoyens à y participer.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION POUR ACHETER UN OUTIL POLYVALENT D'ENTRETIEN (multi system).
ATTENDU qu'à chaque année, la municipalité doit louer un balai racleur pour enlever les roches sur le gazon accumulées durant l'hiver;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Berthold Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité fasse l'acquisition d'un outil polyvalent (multi system) et d'un balai racleur. Ce système devra permettre d'ajouter des équipements au besoin. L'achat de ces 2 équipements ne devra pas dépasser 1 000 \$ (incluant un réservoir pour essence et 1 litre d'huile).

ADOPTÉE

02.05.16.074

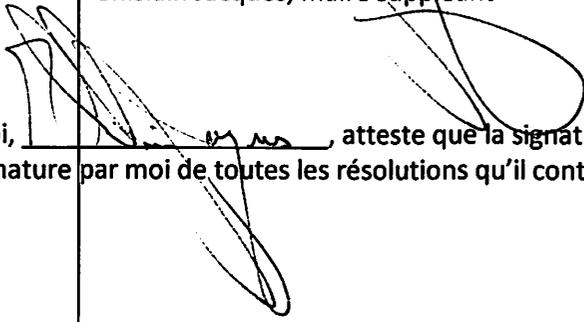
LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour ayant été épuisé, il est proposé par Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée. Il est 20h.

ADOPTÉE

Ghislain Jacques, maire suppléant

Andrée Caouette, dir.gén. sec.trés.

Moi, , atteste que la signature du présent procès-verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.